

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL

Réunion du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à Huriel sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Président.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., LEROUX F., ARROYO O., CHEMINET JL., LECLERC C., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A.,

Pouvoirs : Mme GOMES I. donne pouvoir à M. ARROYO O. ; M. CHARRET T. donne pouvoir à M. LECLERC C.,

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoir : 2

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Elie CHABROL, élu d'Huriel.

Extension de la Zone d'activités des Richardes à Huriel - Fixation du prix de vente des terrains

L'extension de la Zone d'activités des Richardes à Huriel entre dans sa phase de commercialisation. Elle comprend cinq lots représentant une surface cessible totale de 9 885 m².

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 520 293,68 € TTC. Les acquéreurs devront par ailleurs réaliser et financer leur dispositif d'assainissement individuel.

Les références communiquées par la CCI de l'Allier font apparaître des prix variables selon les zones d'activités et la nature des activités accueillies.

Afin de permettre la commercialisation des terrains, il est proposé de fixer un prix de référence de 25 € HT/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 29 voix pour et 1 abstention (M. CHABROL) :

- ✓ fixe le prix de vente des terrains de l'extension de la Zone d'activités des Richardes à 25 € HT/m² ;
- ✓ autorise le Président à engager la commercialisation des lots ;
- ✓ autorise le Président, dans le cadre des négociations avec les porteurs de projets, à conduire les discussions nécessaires à la réalisation des cessions ;
- ✓ précise que les cessions seront réalisées dans le respect des règles applicables et des intérêts de la Communauté de communes ;
- ✓ autorise le Président à signer les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 28 septembre 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

